VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Mme Marie A. Beugnot et al. vs Mme John A. Wogan et als.—No 94 862.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 2 mars 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 23 novembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, d'après un arpentage de J. F. Coleman & Compagnie, Ingénieurs, daté janvier 1911, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 894, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Louisville et Bienville, formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville, mesurant 29 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Taylor, sur 120 pieds, 8 pouces et 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville, sur une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Louisville de 124 pieds, 2 pouces et 7 lignes, convergeant à un point dans le fond, terminant à la rue Bienville, où il se joint à la susdite ligne de profondeur sur la rue Bienville.

2° Vingt-deux lots situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 895 borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Bienville et Vicksburg, désignés par les numéros 1 à 22, inclusivement, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesurant 29 pieds, 8 pouces et une ligne face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Bienville, et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 9 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg, et mesurant 29 pieds, 8 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots Nos 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vicksburg, sur 131 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 est contigu aux lots 5, 6, 7, 8 et 9 dans le fond. Le lot No 11 est contigu aux lots 12, 13, 14, 15 et 16 dans leur fond. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues Scott et Vicksburg et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Scott et Bienville et mesure 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Bienville et entre lignes parallèles. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bienville sur 131 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 est contigu aux lots Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur leur fond. Le lot No 22 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur leur fond.

3° Vingt-quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 896, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Vicksburg et Conti, désignés par les Nos 1 à 24, inclusivement, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg et mesurant 32 pieds 5 pouces 5 lignes à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesurant 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et face à la rue Conti, et entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 152 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sur leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17 sur leur fond. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Scott et Conti et mesure 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Scott sur une profondeur et face de 116 pieds à la rue Conti et entre lignes parallèles. Les lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Scott et Vicksburg et mesure 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vicksburg sur 152 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Dix-huit certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 897 borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Conti et Memphis, désignés par les Nos 1 à 18, inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti, et mesurant 30 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Conti et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds, 6 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 7 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis, et mesurant 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Memphis sur 106 pieds et 11 pouces sur leur fond. Le lot No 9 est contigu aux lots Nos 10, 11 et 12 et partie du lot No 13 sur leur fond. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Scott et Memphis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Memphis et entre lignes parallèles. Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Scott et Conti et mesurant 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Conti et entre lignes parallèles. Les lots Nos 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 17 est contigu au lot No 13 et lots Nos 14, 15 et 16 sur leur fond. Le lot No 18 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3 et partie du lot No 4 dans leur fond.

5° Dix-huit certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet 898 borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Memphis et St Louis, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Memphis et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds et 6 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 7 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue St-Louis et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue St-Louis entre lignes parallèles. Les lots Nos 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St-Louis sur 106 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 8 est contigu à une partie du lot No 4 et les lots Nos 5, 6 et 7 sur leur fond. Le lot No 9 est contigu aux lots Nos 10, 11 et 12 et partie du lot No 13 sur leurs fonds. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Scott et St-Louis et mesurant 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds et 6 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 16 formant l'encoignure des rues Scott et Memphis, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Memphis, entre lignes parallèles. Les lots Nos 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Memphis sur 106 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 17 est contigu à la partie du lot No 13 et les lots Nos 14, 15 et 16 sur leur fond. Le lot No 18 est contigu aux lots 1, 2 et 3 et partie du lot No 4 sur leur fond.

6° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 883 borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquillé, les rues Louisville et Bienville, désignés par les lettres A et B. Lesdits lots sont contigus. Le lot A forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesure 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Bienville et entre lignes parallèles. Le lot B mesure 28 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot A vers la rue Bienville, 108 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Louisville et 54 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

7° Neuf certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 882, borné par l'avenue Taylor, chemin Coquillé, les rues Bienville et Vicksburg, désignés par les lots 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesurant 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor, le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg, et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Taylor. Tous les lots ont 105 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

8° Dix certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 881, borné par l'avenue Taylor, le chemin Coquillé, les rues Vicksburg et Conti, désignés comme lots Nos 1 à 10, inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg et mesurant 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor. Le lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesurant 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor. Tous les lots sont de 105 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Sept certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 880, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquillé, les rues Conti et Memphis. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Le lot No 7 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor. Tous ces lots sont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10° Sept certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 879, borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquillé, les rues Memphis et St-Louis, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement. Le lot No 1 forme le coin de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent 30 pieds et 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Le lot No 7 forme le coin de l'avenue Taylor et l'avenue St-Louis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor, tous les lots sont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et entre lignes parallèles.

11° Dix certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 878 borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues St Louis et Toulouse, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement; le lot No 1 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St Louis et mesurant 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor; le lot No 10 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue Toulouse et mesurant 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Tous les lots ont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

12° Sept certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 877, borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues Toulouse et Antoine, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement. Le lot No 1 forme le coin de l'avenue Taylor et la rue Toulouse, et mesure 29 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor. Le lot No 5 mesure 29 pieds 7 pouces de face à l'avenue Taylor. Tout ces lots ont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 mesurant 165 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Toulouse et 195 pieds 2 pouces et 3 lignes du côté opposé. Le lot No 7 mesurant 71 pieds 2 pouces et 4 lignes à la rue Antoine sur 138 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le Chemin Coquillé et 156 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé.

13° Douze certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 876, borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues Antoine et St-Pierre désignés par les Nos 1 à 12, inclusivement. Le lot No 1 mesure environ 36 pieds et 3 pouces sur le chemin de droite de la New Orleans Terminal Company Railroad. 36 pieds et 3 pouces sur le Chemin Coquillé, 94 pieds, 2 pouces et 4 lignes à la rue Antoine, et 105 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté. Le lot No 2 mesurant 31 pieds, 7 pouces à l'avenue Taylor. Les lots Nos 3 à 11 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces à l'avenue Taylor. Le lot No 12 mesurant 31 pieds et 7 pouces à l'avenue Taylor. Tous ces lots sont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 12 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St-Pierre.

14° Huit certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 875 borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues St Pierre et Orléans, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement. Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St Pierre et mesurant 30 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor. Tout ces lots ont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Orléans.

Les dimensions générales et autres lignes de la propriété ci-dessus excepté celles dans l'ilet No 883 et 894 sont en accord à un plan par Chas De l'Isle, voyer, daté du 3 février 1862, annexé à une vente pardevant P. E. Laresche, notaire, le 13 juin 1862.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sur acompte du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 jan—29—fév 5 12 19 26—mars 2

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Rudolph Helwick vs Adolph Helwick et als

No 94,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 21 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1911 et signé le 19 janvier 1911 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 248, borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Hickory; lesdits lots étant désignés par les numéros 21 et 22 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 6 février 1872. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 22 formant le coin des rues Burdette et Hickory avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 7729 et 7725 rue Hickory.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance représentée par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après leur date avec intérêt au taux de 7 pour cent par an jusqu'au complet paiement, les dits billets devant être datés du jour où sera passé l'acte de vente, et les loyers ne revenant à l'acquéreur que de la date où sera passé l'acte de vente, les dits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. Mc L. Fayssoux, avocat.

21 jan—21 22 29—fév 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

International Car Company sur le Chemin de la Métairie.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 FEVRIER 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur, sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E, et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois milles neuf cent soixante seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces; sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-neuf pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Golberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues.

1. Que, il sera réservé de ladite vente les droits existant de la New Orleans Terminal Company au travers de ladite propriété cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservée de ladite vente en faveur de n'importe laquelle des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entourages sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

4. Immédiatement après la vente de la propriété foncière, certaines machines y appartenant seront vendues séparément comme suit, d'après l'intervention dans cette affaire:

A—Dans l'intervention de Sprague Electric Co., en vertu d'un ordre daté du 11 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un [1] moteur six cycle 220 volt.

B—Dans l'intervention de A. S. White, en vertu d'un ordre daté du 12 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un [1] "Shaving, Dust, Chips et Saw Dust Collector System".

C—Dans l'intervention de la Petroleum Iron Works, en vertu d'un ordre daté du 10 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) réservoir pour eau avec couvercle ouvert.

D—Dans l'intervention de Brancroft, Ross & Sinclair: Un (1) Bolt Cutter; Un (1) Milling Machine: Un (1) 20" Drill; Un (1) Marteau à vapeur; Une (1) Flèche pour moulure de bois.

E. Dans l'intervention de Fay & Evan, en vertu d'un ordre daté du 8 avril 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée Un (1) Double Cylinder Planer and Matcher No 171; une (1) paire Shimmer six bit Expansion Matcher Heads; une (1) paire Ship Lap Cutters (right hand) et une paire Ship Lap Cutters (left hand) avec slots; une (1) paire right and left hand Cutters pour arrondir les coins; une paire Double Rounding Cutter, quatre (4) couteaux extra 20"; quatre (4) couteaux extra 12".

Toutes les machines ci-dessus peuvent être inspectées à la manufacture de la International Car Co. et détails complets peuvent être obtenus d'après l'inventaire en cette affaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Teutonia Bank and Trust Company, receveurs.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

14 jan—14 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour bâtir, rue D'Hémécourt, coin Alexander, (l'ilet rues Hennessey et Baudin)

L. E. Konrad vs O. J. Rolling.

No 94,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 7 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Hennessey, Alexander et Bandin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.

4 fév—4 5 12 19 26—mars 5 7

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2822 rue Gravier, entre White et Dupré.

JOLI COTTAGE SIMPLE

Avec Bâtisse dans le fond, chemin pour voiture, etc.

Succession de Harry Shouidis.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. A—No 95,729.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 3 février 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 614, borné par les rues Gravier, White, Dupré et Perdido, désigné comme lot No 22 et mesurant 28 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et de faire un dépôt de dix pour cent, au moment de l'adjudication.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE VALENTINE CAVALIER.

No 95,793—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR UN ORDRE de la Cour ci-dessus et à moi adressé, le dit ordre daté et signé du 2 février 1911, nous procéderons de vendre sur les lieux, No 902 rue Joséphine, tous les meubles et effets dans ladite succession, d'après l'inventaire enregistré en nos bureaux, consistant de meubles de maison, argenterie, bijouterie, etc., MERCREDI, le 15 février, à 10 heures A. M.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

RAMSAY & DANZIGER, Encanteurs.

5 fév—5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

2011 rue N. Johnson, entre Grant et St-Antoine.

Cottage Simple ayant quatre chambres et cuisine. Bâtisse dans la cour, etc.

Succession de Joseph Capuset.

No 95,438—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI le 21 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 13 janvier 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le 3me District, dans l'ilet 1028, borné par les rues Johnson, Grant, St-Antoine et Bourbon, mesurant 32 pieds à la rue Johnson sur 96 pieds entre lignes parallèles. Composé de la portion des lots originaux 1, 2 et 3 d'après un devis annexé à un acte pardevant C. G. Collins, notaire, le 26 mars 1908.

Conditions—L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et pour l'acte de vente pardevant Joe. Lautenschlaeger, notaire, et de faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

Kernaghan & Cordill

VENTE EN PARTAGE

—DE—

17 Jolis Terrains pour Bâtir

Devant être vendus divisés ou séparément chacun,

RUE BANKS,

Rue pavée d'un bout à l'autre.

Près des Lignes de Chars Electriques.

Quaker Realty Company Ltd —vs— John A. Waterhouse.

No 95,559—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 9 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix sept terrains de choix, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, St Patrick et Bernadotte, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, sur un devis d'arpentage par Frank H. Waddill, I. C. et voyer, daté du 31 décembre 1910 et mesurant d'après ledit devis, comme suit, à savoir:

Le lot A formant le coin des rues Banks et Bernadotte et mesurant 31 pieds, 8 pouces, 6 lignes de face à la rue Banks, sur 120 pieds en profondeur et façade à la rue Bernadotte, entre lignes parallèles.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I et J, sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Banks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant le coin des rues Banks et St Patrick. Les lots K, L, M et N sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue St Patrick sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot O est contigu au lot N et mesure 55 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue St Patrick, 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, 130 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du côté opposé de la rue Palmyre et 4 pieds 9 pouces 2 lignes en largeur sur la ligne du fond.

Le lot Q est contigu aux lots A, B et C sur leurs lignes du fond et mesure 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Bernadotte sur 95 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, une première profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Palmyre de 17 pieds 6 pouces 3 lignes, de là sur une deuxième profondeur de 88 pieds 4 pouces 2 lignes à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 80 pieds 9 pouces 5 lignes.

Le lot P, est contigu aux lots D, E, F, K, L, M, N, O et Q et d'une portion du lot G sur leurs lignes de fond, et mesure 80 pieds, 9 pouces, 5 lignes sur la ligne du fond du lot E, 104 pieds sur la ligne du fond des lots D, E et F et d'une portion de la ligne du fond du lot G, 124 pieds, 9 pouces, 2 lignes sur la ligne du fond des lots K, L, M, N et O, et 112 pieds 10 pouces, 3 lignes sur la ligne de côté vers la rue Palmyre.

Ces terrains sont dans un voisinage qui s'améliore près des lignes des chars, sont des placements soit pour des "homes" ou des placements désirables pour spéculations.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles, en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT. Division A — No 95,950 — Henry A. Briant vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Henry A. Briant soit convoquée et tenue d'après la loi, devant John J. Reilley, notaire, au No 301 Bâtisse Hennen, commençant le 13me jour de février 1911, à 11 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Henry A. Briant pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Henry A. Briant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 1 février 1911.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Joseph A. Casey, avocat.

3 fév—3 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de D. H. Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 87,325 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Mme Katherine C. Barnes, exécutrice testamentaire, et Albert Aschaffenburg, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. M. Milner, avocat. 2 fév—2 6 11

Succession de William A. McCay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,854—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William H. McCay, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—H. E. & J. R. Upton, avocats. 2 fév—2 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Laetitia Lange.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 95,176—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Auguste Celron, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernan & Dart, avocats. 1er fév—1 5 10

Succession de Jean Courrege.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,926—Division A—Attendu que Mary Simone, veuve de Jean Courrege a présenté une pétition à la Cour Civile de District à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Jean Courrege, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Scott E. Beer, avocat. 31 jan—31—fév 4 9

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX POUR RESIDENCE

Résidence Simple à Deux Etages dans le District des Jardins,

No 1305 Rue Ste-Marie, Encoignure Chestnut.

MAGNIFIQUES TERRAINS.

Succession de Mme Mary V. Veazie—No 92,909, Cour Civile de District, Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 FEVRIER, 1911, à MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary V. Veazie, dossier No 92,909, daté et signé du 6 janvier 1911 et adressé à LIONEL M. RICAU, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 16 février 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, Colisée (autrefois Plaquemine), Chestnut et Félicité, désignés par les numéros 3 et 4 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien architecte, de la date du 16 mai 1850, en l'étude de J. Claiborne, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant, en mesure anglaise, comme suit: le lot No 3 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chestnut et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en largeur dans le fond, sur 129 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Chestnut, et 128 pieds, 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4; et le lot No 4 mesure 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur ladite ligne de division du lot No 3, et 127 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

Laquelle propriété a été acquise par Mary Valentine Veazie, par héritage, de la succession de John Valentine et épouse, No 13 933 de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, par jugement daté du 2 avril 1885.

Les améliorations consistent d'une magnifique résidence simple à deux étages, contenant 6 chambres, salon double, salle à manger, cuisine, chambre à bain, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, devant être représentée par billets à recevoir portant 7 pour cent d'intérêt de la date desdits billets jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses d'hypothèque usuelles et de sécurité, et lesdits billets devant être datés sur et l'acquéreur devant recevoir les loyers le et après le passage de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1911 et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur pour lier la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Jeff. C. Wenck notaire.

LIONEL M. RICAU,

J. Zach Spearing, avocat. Encanteur

15 jan—15 22 29—fév 5 12 16

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Lot de Valeur du Troisième District—Succession de Jacob Schwab—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.—No 95,365.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 7 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B, daté et signé du 3 janvier 1911 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 311, borné par l'avenue Caffin, les rues Bourgogne, Rempart et La Manche (ou Jourdan), désigné comme lot G, sur un plan et certificat d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, en date du 15 janvier 1909, d'après lequel dit plan ledit lot est situé à une distance de soixante-deux (62') pieds, huit (8") pouces et deux (2"') lignes du coin des rues Bourgogne et Lamanche (ou Jourdan) et mesure de la trente et un pieds (31'), quatre (4") pouces et une (1"') ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-huit pieds (128'), quatre (4") pouces et trois (3"') lignes, entre lignes parallèles, et est composé de parties des lots originaux 17, 18, 19 et 20 ainsi qu'il est montré dans ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an, la portion de crédit devant être garantie par des notes de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossées, portant un intérêt de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes dues sur la propriété exigibles en l'année 1910, et devant déposer 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur. Acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple

No 816, AVENUE WASHINGTON

William McDuff vs Emma L. McDuff.

No 2173—Cour Civile de District, Division E.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur — 205 Bâtisse Hennen—JEUDI, le 23 février 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, conformément à un ordre signé du 19 janvier 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet comprenant l'avenue Washington, les rues Laurel, Sixième et Annonciation, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, le 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à ladite avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur 130 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs doivent assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911, aussi devant payer pour les frais de l'acte de vente pardevant James B. Rosser Jr, notaire, 10 0/0 au moment de l'adjudication.

R. J. KENNEDY, Encanteur.

J. B. Rosser Jr, D. A. Newhauser, avocats.

21 jan—21 22 29—fév 5 12 19 23

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elizabeth Schairzyder, épouse de James Beens.

No 95,494—Cour Civile de District.

La Cottage Simple No 2523 rue Jena.

JEUDI, le 23 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés ce qui suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 603 borné par les rues Jena, Freret et Sud Robertson et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro 18 sur un devis paraphé par E. Commagère, notaire, annexé à un acte de vente pardevant lui, daté du 25 octobre 1886; étant une vente par Theodore Fisher à Victoria White et d'après ledit devis ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jena sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du montant de son enchère le paiement de toutes les taxes de l'année 1910, payer pour l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly, notaire, et déposé 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 217 rue Carondelet.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

1932 RUE IBERVILLE, entre les rues Roman et Prieur,

JEUDI, LE 2 MARS 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Successions de M. et Mme John J. Glossen.

No 95,188—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 2 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 20ème jour de janvier 1911, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 63, borné par les rues Iberville (autrefois Douane) Roman, Canal et Prieur, désigné comme No 14, sur un plan par Pilié, daté du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 27 pieds de face à la rue Iberville sur 106 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations sont connues comme No 1932 rue Iberville, entre les rues Roman et Prieur, et comprennent un cottage simple en bois, couvert en ardoises, contenant 5 chambres, vestibule, galerie, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance devant être payable en un et deux ans avec 8 0/0 par an d'intérêt sur les paiements différents, et devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque, avec les clauses usuelles de sécurité et 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procédures légales on nécessaires pour collecter. L'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur: 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication du montant de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

McCloskey & Benedict, avocats

29 jan—29—fév 5 12 19—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple 3118 rue Banks, près de la rue Salcedo

Cottage Simple, 2715 rue Sixième, près de la rue Magnolia.

Cottage Double, 2709-2711 rue Sixième, près de la rue Magnolia.

JEUDI le 2 mars 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Albert (App) Elmore.

No 74,794—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 2 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 23me jour de janvier 1911, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No six cent cinquante quatre (654), lequel est borné par les rues Banks, Bandin, Salcedo et Lopez, et désigné comme lot No 2, sur un plan dudit ilet dressé par Pilié et Depouilley, voyers, sous la date du 12 octobre 1865, déposé pour référence en l'étude de Joe Cohen ancien notaire en cette ville. Le lot No deux (2) mesurant trente-trois pieds dix pouces et 4 lignes (33' 10" 4"') de face à la rue Banks, cent huit pieds (108') de profondeur sur la ligne de côté le séparant des lots Nos 1 et 3 et trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes (33' 10" 4"') sur la ligne de borne du fond le séparant du lot No dix-huit (No 18). Les améliorations sont connues comme No 3118 rue Banks, comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, contenant 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc.

Deuxième—Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilège, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Clara et Magnolia, désignés comme lots Nos dix et onze (10 et 11) de l'ilet No vingt sept (No 27) sur un plan dressé par Williams et Patten, architectes sous la date du 4 août 1886 et déposé pour référence en l'étude de Andrew Hero, Jr. un notaire en cette ville, comme No soixante dix huit (No 78) lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun en mesure américaine plus ou moins, trente pieds (30') de face à la rue Sixième sur cent vingt huit pieds (128') entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 2709-2711 rue Sixième, comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, contenant de chaque côté 3 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., et No 2715 rue Sixième, comprenant un cottage simple en bois retiré de la banquette, contenant 3 chambres, galerie, citerne, etc.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité: que l'acquéreur ou les acquéreurs doivent assumer en plus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de l'année 1911, et ne devra recevoir les loyers et revenus de la propriété que de la date du passage de l'acte de vente. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, ledit dépôt ne devant pas porter d'intérêt. L'acte de vente pardevant William J Formento, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

29 jan—29—fév 5 12 19—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

Résidence Simple à Deux Etages, 1706 Rue Nouvelle-Orléans, entre les rues Derbigny et Roman.

JEUDI, le 23 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Rudolph Tertel.

No 92,612 du dossier de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI le 23 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville.

EN VERTU de et conformément à un ordre issu daté et signé du 17 janvier 1911, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot dans l'ilet 766, borné par les rues Nouvelle-Orléans, Roman, [autrefois Solidelle] Derbigny, [autrefois Prosper] et St Bernard et l'avenue Londres, désigné comme lot No 13 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 27 avril 1875 et annexé pour référence à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 29 juin 1875; mesurant en mesure américaine trente deux pieds, deux pouces (32' 2") à la rue Nouvelle Orléans sur 122' 5" 6"' sur le côté vers la rue Roman et 109' de profondeur sur une ligne vers la rue Derbigny, et 34' 8" en largeur dans le fond.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises et retirée du trottoir contenant 6 chambres, citernes, hangar, etc. bien tapissée partout.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en deux paiements égaux payables en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de l'année 1911 et pour tous certificats. L'acte de vente pardevant ——————, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Frank McGloin, Avocat.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 39,915—Cour Civile de District.

SUCCESSION DE COLIGIRO COLTRARO ET EPOUSE.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Coligiro Coltraro et épouse, dossier No 93,915, ledit ordre daté et signé du 19 octobre 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, JEUDI, le 19 février 1911, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Delord, Baronne et Dryades, désigné par le numéro 68. Le lot 68 mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Julia, vingt-six pieds dans le fond sur une allée, quinze pieds en largeur et cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations portent les numéros municipaux 920 et 922 rue Julia.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un an après date à 7 pour cent par an d'intérêt, garantie par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, et certificats requis seront aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit déposer 10 pour cent comptant avec l'encanteur, comme argent de bonne foi, sur le prix d'achat au moment de l'adjudication (ledit dépôt ne devant pas porter d'intérêt). L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911.

J. L. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

60 YEARS EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Clark

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 94,734 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Mme Virginia McGuinn Maguer, épouse de David Maguer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Rosen, avocat.

31 jan—31—fév 4 9